



V I L L E D E
G E N È V E

Communiqué de presse
15 janvier 2020

Aux représentant-e-s des médias

Occupation du Grütli

La Ville entend les revendications du Collectif et les portera auprès du Canton

Depuis ce lundi 13 janvier, le Collectif de lutte des mineurs non accompagnés (MNA) occupe la Maison des Arts du Grütli pour obtenir, de la part des autorités cantonales, une prise en charge digne et pérenne des jeunes personnes non accompagné-e-s. Sami Kanaan, responsable du bâtiment en tant que magistrat en charge de la culture et des sports, et Esther Alder, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, ont rencontré le Collectif sur place lundi soir. Solidaire et responsable, le Conseil administratif tolère la présence du Collectif jusqu'à jeudi, date à laquelle une autre solution doit être envisagée compte tenu des activités prévues au Grütli.

La problématique des mineurs non accompagnés est une préoccupation majeure de la Ville de Genève qui est intervenue à de nombreuses reprises dans ce sens auprès du Canton, autorité compétente dans ce domaine.

Le Conseil administratif constate aujourd'hui que malgré les mesures prises – dont l'ouverture d'un foyer pour une vingtaine de jeunes à la route de Malagnou – aucune solution pérenne n'a été trouvée pour assurer un accueil décent de ces jeunes, un accompagnement socio-éducatif sur la durée et une clarification de leur situation au regard de leur séjour dans le canton.

Afin de marquer son soutien au Collectif, le Conseil administratif portera les revendications du Collectif qui relèvent de compétences cantonales. En particulier, il sollicite une rencontre avec la Délégation aux affaires migratoires dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, le Conseil administratif met en place le dispositif nécessaire pour assurer la prise en charge adéquate et digne de ces mineur-e-s durant cette période. Parmi les revendications du collectif qui le concernent, le Conseil administratif tient à faire savoir que l'accès gratuit à des activités sportives est déjà effectif et sera renforcé. La question d'une carte de résident est en cours d'examen. Les autres revendications concernent soit le seul Conseil d'Etat, soit la question du mécanisme de financement pérenne de l'urgence sociale à régler entre toutes les communes et le canton de Genève.

Conscient de sa responsabilité envers ces jeunes protégé-e-s par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Conseil administratif ne sollicitera pas – jusqu'à nouvel avis - l'évacuation des locaux.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Tél. 079 446 40 13